

**N° 04**  
**5 janvier 2023**

*Présent en visio* Alain Martin, Président  
William Halgand, Patrice Boutin

*Présents en présentiel* Jérôme Peslier, Vice-Président  
Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général  
Didier Gantier, Trésorier  
Evelyne Autin, Alain Le Viol,  
Patrice Guet, David Moreaud, Dominique Pilet, Lionel Rossetti  
Dr Yvon Couffin  
Sébastien Duret, Directeur  
Julien Grandjean, Chargé de communication  
Maxime Airieau, Juriste

*Excusés* Olivier Bloino, Jean-Luc Briand, Alain Chapelet, Dominique Goraud  
Guillaume Piednoir, Co-Président de la CDA

## 1. Approbation des Procès-Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
11/10/2022	Terrains et Installations Sportives	1	10/11/2022
25/10/2022	Comité de Direction	3	28/10/2022
25/10/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	8	03/11/2022
25/10/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	14	03/11/2022
26/10/2022	Féminines	7	03/11/2022
29/10/2022	Formation Arbitres de club		17/11/2022
02/11/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	9	03/11/2022
04/11/2022	Pré Compétitions U13	7	04/11/2022
08/11/2022	Sportive et Règlementaire	5	10/11/2022
08/11/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	15	10/11/2022
09/11/2022	Féminines	8	10/11/2022
09/11/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	10	10/11/2022
15/11/2022	Labels	1	17/11/2022
16/11/2022	Sportive et Règlementaire	6	17/11/2022
16/11/2022	Féminines	9	17/11/2022
16/11/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	11	17/11/2022
16/11/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	16	17/11/2022
16/11/2022	Pré Compétitions U13	8	18/11/2022
23/11/2022	Féminines	10	24/11/2022
23/11/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	12	24/11/2022
23/11/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	17	24/11/2022
23/11/2022	Sportive et Règlementaire	7	24/11/2022
24/11/2022	Bureau	5	13/12/2022
30/11/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	18	01/12/2022
30/11/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	13	01/12/2022
30/11/2022	Féminines	11	01/12/2022

05/12/2022	Vétérans	1	07/12/2022
06/12/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	19	08/12/2022
07/12/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	14	08/12/2022
07/12/2022	Féminines	12	08/12/2022
07/12/2022	Sportive et Règlementaire	9	16/12/2022
07/12/2022	Pré Compétitions U13	11	22/12/2022
12/12/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	15	13/12/2022
12/12/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	20	13/12/2022
14/12/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	21	20/12/2022
14/12/2022	Sportive et Règlementaire	10	20/12/2022
15/12/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	16	21/12/2022
15/12/2022	Bureau	6	21/12/2022
15/12/2022	Féminines	13	23/12/2022
16/12/2022	Pré Compétitions U13	12	23/12/2022
20/12/2022	Foot Effectif Réduit U7/U9	5	23/12/2022
20/12/2022	Arbitres – ETDA	1	23/12/2022
22/12/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	17	22/12/2022
02/01/2023	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	18	04/01/2023

## 2. Présentation de Maxime AIRIEAU, Juriste

Maxime Airieau a pris ses fonctions le 5 décembre 2022 en qualité de juriste. Après quatre saisons avec des apprentis, il a été acté la pérennisation de cette fonction au sein du District.

### Missions principales :

- Gestion et suivi des obligations règlementaires des Clubs
- Assistance juridique des clubs (fusion, création, groupements...) et des acteurs du District
- Référent juridique auprès de l'ensemble des commissions départementales
- Suivi des Règlements et des circulaires
- Gestion des contentieux externes (Appel, CNOSF, T.A.)
- Veille juridique interne/externe

### Autres Missions :

- Suivi des Règlements Ressources Humaines : Règlement intérieur, Accords d'Entreprise, Document Unique, CSE, RGPD ...
- Référent RSO, RSE, Qualité de vie au travail (QVT)
- Rédaction de l'ensemble des contrats
- Préparation juridique et administrative des Assemblées Générales
- Préparation des séances des Bureaux et Comités de Direction en lien avec le Directeur
- Suivi des dossiers FAFA Emploi

## 3. Déclaration Unilatérale de l'Employeur

Maxime AIRIEAU présente la nouvelle DUE. Suite à une instruction ministérielle du 17 juin 2021, les entreprises du secteur privé doivent, au 31 décembre 2022, mettre à jour leur DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) relative aux contrats prévoyance-frais de santé pour leurs salariés.

Cette mise à jour porte sur le maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail (partielle ou totale). La précédente déclaration a été dénoncée et la DUE est désormais actualisée et conforme aux nouvelles obligations réglementaires.

## 4. Informations du Président

Dans le cadre des opérations fédérales de récompenses des bénévoles, le District a été informé du processus et des critères pour les deux événements suivants :

- Week-end à Clairefontaine : 15/16 avril 2023
- Journée des bénévoles (finales Coupes de France et Gambardella) : 29/30 avril 2023

Les modalités de choix sont proposées au Comité. Les propositions seront adressées aux bénévoles répondant aux critères avec la nécessité d'un retour dans les meilleurs délais.

## 5. Vie du District

### • Effectifs

Les effectifs sont en hausse notamment dans les catégories jeunes jusqu'aux U19. Le District compte 56 752 licenciés au 4 janvier 2023.

Catégorie	04/01/2023	04/01/2022	Variation	%
Fédérale / Senior	9	4	5	125,0%
Fédérale / Senior F	12	11	1	9,1%
Fédérale Futsal / Senior	3	-	3	
Libre / Senior	11 436	11 794	-358	-3,0%
Libre / U19 - U18	2 156	2 079	77	3,7%
Libre / U17 - U16	3 240	2 988	252	8,4%
Libre / U15 - U14	4 409	4 064	345	8,5%
Libre / U13 - U12	4 871	4 664	207	4,4%
Libre / Football d'animation	13 247	13 113	134	1,0%
Libre / Senior F	1 075	1 030	45	4,4%
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	672	630	42	6,7%
Libre / U15 F - U14 F	807	643	164	25,5%
Libre / U13 F - U12 F	884	733	151	20,6%
Libre / Football d'animation F	1 430	1 444	-14	-1,0%
Foot Entreprise / Senior	512	554	-42	-7,6%
Foot Entreprise / U19 - U18	2	1	1	100,0%
Futsal / Senior	356	374	-18	-4,8%
Futsal / U19 - U18	54	36	18	50,0%
Futsal / U17 - U16	57	56	1	1,8%
Futsal / U15 - U14	61	56	5	8,9%
Futsal / U13 - U12	91	65	26	40,0%
Futsal / Football d'animation	190	178	12	6,7%
Futsal / Senior F	43	67	-24	-35,8%
Futsal / U18 F - U17 F - U16 F	1	3	-2	-66,7%
Futsal / U15 F - U14 F	1	1	0	0,0%
Futsal / U13 F - U12 F	5	7	-2	-28,6%
Futsal / Football d'animation F	16	19	-3	-15,8%
Foot Loisir / Foot Loisir	1 816	1 735	81	4,7%
Dirigeant / Dirigeant	6 637	6 358	279	4,4%
Dirigeant / Dirigeante	811	744	67	9,0%
Volontaire / Volontaire	184	141	43	30,5%
Arbitre / Arbitre	415	390	25	6,4%
Technique / Régionale	371	338	33	9,8%
Technique / Nationale	24	24	0	0,0%
Educateur Fédéral	383	352	31	8,8%
Animateur / Animateur	347	296	51	17,2%
Sous Contrat / Aspirant	35	37	-2	-5,4%
Sous Contrat / Stagiaire	18	17	1	5,9%
Sous Contrat / Professionnel	40	49	-9	-18,4%
Ayant Droit	31	42	-11	-26,2%
Nouvelle	13 882	14 653	-771	-5,3%
Renouvellement	39 328	37 424	1904	5,1%
Mutation	3 542	3 060	482	15,8%
<b>TOTAL</b>	<b>56 752</b>	<b>55 137</b>	<b>1615</b>	<b>2,9%</b>

- Engagements

En lien avec les évolutions des licenciés, les engagements connaissent les mêmes évolutions.

Catégories	2022-2023		2021-2022	
	Equipes engagées en compétitions départementales	Equipes engagées en compétitions régionales ou nationales	Equipes engagées en compétitions départementales	Equipes engagées en compétitions régionales ou nationales
Seniors Masculins	388	58	397	60
U19 Masculins	-	11	-	13
U18 Masculins	123	14	113	13
U17 Masculins	54	12	43	21
U16 Masculins	13	11	15	11
U15 Masculins	200	15	174	22
U14 Masculins	24	7	10	19
U13 Masculins	362	4	346	4
Festival Foot U13	120	-	-	-
Challenge Espoirs CA U13	212	-	-	-
Coupe Foot5 U13 Masculins	64	-	-	-
U12 Masculins	16	-	28	-
Challenge U12	35	-	-	-
U11 Masculins	399	-	399	-
U10 Masculins	50	-	-	-
U9 Masculins	660	-	634	-
U7 Masculins	598	-	511	-
Seniors Féminines à 11	37	11	41	10
Seniors Féminines à 8	14	-	9	-
Coupe Féminines Seniors	39	-	42	-
U19 Féminines	-	1	-	1
U18 Féminines à 11	18	-	18	2
U18 Féminines à 8	11	-	7	-
Coupe U18F	18	-	18	-
U15 Féminines à 11	25	-	21	-
U15 Féminines à 8	26	-	18	-
Coupe U15F à 11	26	-	19	-
Coupe U15F à 8	23	-	16	-
U13 Féminines à 8	55	-	42	-
U13 Féminines à 5	10	-	7	-
Festival Foot U13 Féminin	48	-	40	-
Coupe Foot5 U13 Féminin	15	-	-	-
U11 Féminines à 8	38	-	22	-
U11 Féminines à 5	22	-	29	-
U9 Féminines	28	-	26	-
U7 Féminines	5	-	13	-
Futsal Masculin	12	13	12	12
Futsal U18 Masculin	-	4	-	-
Futsal U15 Masculin	-	3	-	-
Futsal U13 Masculin	-	5	-	-
Championnat Futsal Féminin	-	2	-	-
Entreprise	23	-	26	-

Loisir	55	-	56	-
Vétérans	72	-	70	-
Coupe District A Bauvineau	190		197	
Challenge District A Charneau	180		175	
Coupe U18 Jean Olivier	183		160	
Coupe U15 Intersport	206		179	
Coupe Loisir	54	-	55	-
Coupe Entreprise	22	-	25	-
Coupe Futsal Féminin	10	-	10	-
Coupe Futsal Masculin	16	-	10	-

## • Vie des Commissions

Le Comité de Direction effectue les **nominations complémentaires** suivantes :

Commission Appel Disciplinaire et Règlementaire			
MESSUS	Patrick	AS Sautron	
Commission Labels			
MESSUS	Patrick	AS Sautron	

## • Vie des clubs

Pour toute demande relative aux projets de fusion, aux groupements ou autres modifications de club, l'interlocuteur est désormais Maxime AIRIEAU : [mairieau@foot44.fff.fr](mailto:mairieau@foot44.fff.fr)

Il est rappelé les échéances réglementaires :

### FUSION

- Projet de dépôt de fusion auprès du District : avant le 15 mai
- Avis de la Ligue : au plus tard le 31 mai

### CHANGEMENT DE TITRE

- A formuler avant le 1<sup>er</sup> juin

### REPRISE D'ACTIVITÉ

- Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> juin

### GROUPEMENT

- Projet de création auprès du District : avant le 15 avril
- Demande définitive : au plus tard le 1<sup>er</sup> juin
- Si un club souhaite quitter un groupement avant le terme, il doit en informer les autres clubs avant le 1<sup>er</sup> mai
- Demande définitive : au plus tard le 1<sup>er</sup> juin

## 6. Désignation des lieux des finalités

Julien Grandjean présente le processus d'organisation, les cahiers des charges et les différentes candidatures. Au regard des éléments, le Comité de Direction acte les sites retenus sous réserve de la validation à l'issue de la première visite sur site.

Compétitions	Date	RETENU
Challenge U12 Challenge U13M	Samedi 1 <sup>er</sup> avril 2023	E.S. VALLET
Festival U13M/U13F Pitch	Samedi 08 avril 2023	A.C. BREVINOIS
Coupes Foot5 U13/U15/U18 Masculins et Féminines	Samedi 22 avril 2023	A confirmer
Finales Futsal U18 et Seniors Masculins/Féminines	Lundi 08 mai 2023	Relance
Tournoi Vétérans Yannick Drouet	Dimanche 14 mai 2023	A.E.P.R. REZÉ
Finales féminines Coupe U15F à 8 Coupe U15F à 11 Coupe U18F Coupe Senior Féminine	Jeudi 18 mai 2023	G.F. VIOLETTES DU SUD LOIRE (Vertou)
Finales Coupes Foot5 Seniors et Loisirs Masculins/Féminines	Vendredi 26 mai 2023	Relance
Coupe Entreprise Challenge Entreprise Coupe et Challenge Loisirs	Lundi 29 mai 2023	U.S. BUGALLIÈRE
Finales Masculines Coupe U18 Jean Olivier Coupe U15 Intersport Coupe du District Albert Bauvineau Challenge du District Albert Charneau	Samedi 10 ou Dimanche 11 juin 2023	A.C. BASSE GOULAIN
Journée Educative "Soyons PRETS"	Samedi 03 juin 2023	AOS PONT-CHÂTEAU
Finales Beach Soccer	Dimanche 11 juin 2023	A confirmer
Copa Coca-Cola Futsal	Dimanche 18 juin 2023	En attente
Futnet Tour	Dimanche 02 juillet 2023	NANTES (Machines de l'Île)

## 7. Modifications règlementaires

Deux modifications règlementaires sont soumises au Comité de Direction avant le début de ces compétitions afin de procéder à un complément. Celles-ci sont adoptées pour une mise en place à effet immédiat.

### RÈGLEMENT DE LA COUPE FUTSAL SENIORS MASCULINS

#### Proposition :

Afin de permettre un plus grand nombre d'équipes participantes et en profitant d'un calendrier Régional 2 allégé cette saison, il est proposé d'ouvrir les engagements aux équipes de régional 2 de Loire-Atlantique.

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

1. La Coupe du District Seniors Masculins Futsal est ouverte à tous les clubs affiliés au District de

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

1. La Coupe du District Seniors Masculins Futsal est ouverte à tous les clubs affiliés au District de

<p>Football de Loire-Atlantique participant aux championnats départementaux Futsal Seniors Masculins et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.</p> <p>2. (...)</p> <p>3. Chaque club pourra engager les équipes évoluant dans les championnats Futsal Seniors Masculins organisés par le District de Football de Loire-Atlantique. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve.</p>	<p>Football de Loire-Atlantique participant aux championnats départementaux Futsal Seniors <b>et/ou Régional 2 Masculins</b> et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.</p> <p>2. (...)</p> <p>3. Chaque club pourra engager les équipes évoluant dans les championnats Futsal Seniors Masculins <b>et/ou Régional 2 Seniors Masculins</b> organisés par le District de Football de Loire-Atlantique. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve.</p>
--	--

## REGLEMENT DES CRITÉRIUMS U12-U13 MASCULINS DÉPARTEMENTAUX

### Proposition :

Il convient de compléter l'article en précisant qu'une équipe ne peut pas avoir un malus de plus d'un point en cumulant les points obtenus lors d'une rencontre et ceux de « pénalité » infligés pour non-respect d'une ou plusieurs obligations.

### **ARTICLE 23 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX - QUALIFICATIONS**

#### **B. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

##### **2. Dispositions U13 « Passerelle »**

- a. Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match

L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Passerelle, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points.

- b. Nombre de joueurs mutés maximum autorisés

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.

### **ARTICLE 23 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX - QUALIFICATIONS**

#### **C. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

##### **3. Dispositions U13 « Passerelle »**

- a. Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match

L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Passerelle, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points.

- b. Nombre de joueurs mutés maximum autorisés

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.

**c. En tout état de cause, au cours**

d'une même rencontre, une équipe ne pourra pas totaliser un nombre de pénalités supérieur de plus d'une unité au nombre de points obtenus sur le terrain.

A titre d'exemple : une équipe vainqueur, ayant obtenu 3 points sera sanctionnée au maximum de 4 pénalités en cas de non respect des dispositions obligatoires, soit – 1 point au classement pour une rencontre donnée.

De même, en cas de match nul, un maximum de 2 pénalités. En cas de victoire, un maximum de 1 pénalité sera possible.

## 8. Retour sur les réunions de secteurs

Il est procédé à un tour de table avec les différents élus de secteur sur les réunions qui ont été organisées en fin d'année. Sept réunions ont été organisées à ce jour, quatre restent à réaliser :

- Secteur A (11 clubs/20) : 24 octobre, à Guérande (Saint-Aubin)
- Secteur D (11/14) : 12 décembre, à Ligné
- Secteur F (7/13) : 20 décembre, à Thouaré-sur-Loire
- Secteur G (4/23) : 9 novembre à Nantes (Plaine de Sèvres)
- Secteur H (5/16) : 23 novembre à Bouaye
- Secteur J (7/11) : 1<sup>er</sup> décembre à la Limouzinière
- Secteur K (12/13) : 2 décembre à Chauvé

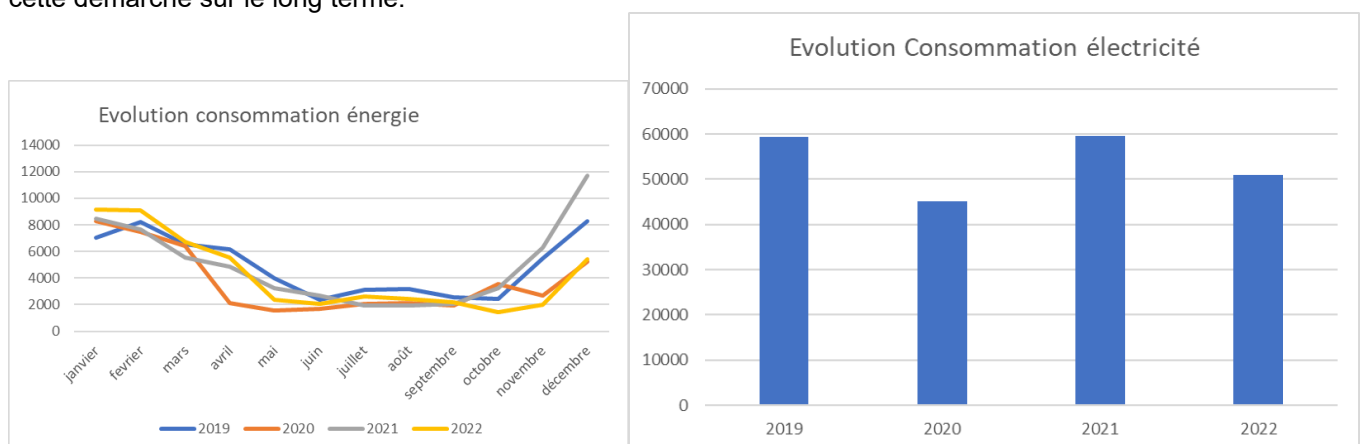
Restent à réaliser : secteurs B, C, E et I.

Evelyne Autin en charge de l'organisation des réunions de secteur rédigera une synthèse pour le prochain Comité de Direction.

## 9. Plan de sobriété énergétique

Le Comité du 25 octobre dernier a validé le plan de sobriété énergétique actant la nécessité de réduire notre consommation d'énergie de 10 % d'ici 2024, et de 40 % d'ici 2030.

Pour 2022, le District a **réduit** sa consommation de **14 %** par rapport à 2021 et à 2019. Il convient de maintenir cette démarche sur le long terme.





## 10. Agenda des réunions

---

### Comité de Direction :

- Lundi 20 février 2023
- Jeudi 30 mars 2023
- Jeudi 11 mai 2023
- Jeudi 22 juin 2023

### Bureau :

- Jeudi 26 janvier 2023
- Jeudi 9 mars 2023
- Jeudi 20 avril 2023
- Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre Bouillant

